

Dos au mur, l'Europe mise enfin sur la compétitivité

Le 15 janvier, la Commission européenne doit faire siennes les recommandations du rapport Draghi, puis le 26 février, présenter un pacte pour l'industrie propre et une législation « omnibus » simplifiant plusieurs réglementations sur les entreprises, notamment la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), le devoir de vigilance et la taxonomie, rapporte L'Opinion. Selon une source proche du dossier à la Commission, l'omnibus pourra augmenter les seuils d'entreprises concernées, diviser « par dix » le nombre de données demandées aux entreprises, créer une nouvelle catégorie administrative de « petites ETI », réduire la responsabilité civile imposée aux managers dans le devoir de vigilance, ou encore harmoniser les textes. Bruxelles envisage de mettre en pause l'application des textes existants, le temps de modifier certains paramètres. Soixante entreprises dont Ikea, H&M, Décathlon et Nestlé ont récemment réclamé de la stabilité dans la mise en œuvre du pacte vert européen, tandis que l'association européenne pour l'investissement durable proteste contre un détricotage de la CSRD. Deuxième problème : la résistance des services internes de la Commission, très attachés aux normes qu'ils ont eux-mêmes rédigées. Enfin, le point crucial restant à arbitrer est la longueur de l'omnibus : rouvre-t-on trois textes, dix, ou cinquante ? Une réunion a lieu dès demain à ce sujet à la Commission. Pourraient être rouvertes les régulations sur la taxe carbone aux frontières, le programme InvestEU, les produits chimiques (Reach), les batteries, l'éco-conception des produits... Le risque est alors d'ouvrir une boîte de Pandore en donnant la possibilité aux États membres et aux eurodéputés de détricoter les compromis environnementaux si difficiles à obtenir ces dernières années. (L'Opinion, p.2)